



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE
30200

ARRÊTÉ N° 2023-38
PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU CIMETIERE N° 2 DANS LE CADRE DE
TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DES ALLEES

Le Maire de la Commune de SAINT NAZAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté portant règlement intérieur des cimetières,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la salubrité publique,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le cimetière communal n° 2 sera exceptionnellement fermé pendant des travaux d'embellissement des allées effectués du **vendredi 24 mars 2023 au vendredi 31 mars inclus**.

ARTICLE 2 :

L'entreprise ASTIER TP sise 580 ZA de la Gare – 07700 SAINT MARCEL D'ARDECHE, est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal n° 2.

ARTICLE 3 :

Ce dispositif pourra être levé en cas de nouvelle inhumation dans le cimetière n° 2 pendant la période requise.

ARTICLE 4 :

EXECUTIONS/SANCTIONS

Ces mesures sont applicables immédiatement.

Les contraventions au présent règlement feront l'objet d'un procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de Saint-Nazaire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-St-Esprit, la Police Pluricommunale Venejan-St Alexandre-St Nazaire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est affiché aux portes du cimetière ainsi qu'en mairie et diffusé sur le site internet de la mairie.

ARTICLE 6 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le

ID : 030-213002884-20230323-AR_2023_38-AR

Diffusion :

- Préfecture du Gard
- Gendarmerie de Pont-Saint-Esprit
- Police Pluricommunale Venejan-St Alexandre-St Nazaire
- L'entreprise ASTIER TP

Saint-Nazaire, le 23 Mars 2023

L'Adjoint, Jean-Bernard COMBA

